



Désinformation médiatique : Comment Radio-Canada couvre-t-elle la crise iranienne?

Par [Germain Caponi-Champagne](#)

Mondialisation.ca, 21 avril 2006

21 avril 2006

Région : [Le Canada](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#), [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [L'IRAN](#), [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

En février dernier, une plainte a été envoyée à l'Ombudsman des services français de Radio-Canada au sujet de la crise iranienne. Compte tenu de l'ampleur de la désinformation médiatique au Canada, il nous a semblé pertinent de publier la correspondance entre M. Germain Caponi-Champagne et le Bureau de l'Ombudsman des services français de Radio-Canada. (Mondialisation.ca)

Première lettre de M. Germain Caponi-Champagne adressée à l'Ombudsman des services français de Radio-Canada:

Longueuil, Québec, le 22 février 2006

M. Renaud Gilbert

Ombudsman des Services français

Société Radio-Canada

Objet : Couverture incomplète et partielle de la crise politique opposant la République islamique d'Iran et la communauté internationale, par l'ensemble des émissions d'information présentées par les différentes chaînes de radio et de télévision de la Société Radio-Canada

Monsieur l'ombudsman,

La Société Radio-Canada est-elle actuellement engagée dans une entreprise de camouflage et de propagande visant à rendre acceptable pour l'opinion publique un holocauste nucléaire imminent, préparé depuis plusieurs mois par l'OTAN ?

C'est en tout cas la conclusion qui s'impose si l'on tient pour authentiques des informations très précises publiées par certains médias alternatifs. En fait, ces allégations sont trop précises pour qu'on y voit une simple question d'interprétation ou de subjectivité. Il s'agit de faits qui sont soit vrai soit faux. Si c'est une supercherie, l'auteur étant un professeur d'université, la SRC a selon moi le devoir de la mettre à nue et de démasquer le mystificateur. Par contre, si le quart de ces informations s'avérait véridique, le

comportement des médias occidentaux, incluant la SRC, serait alors à la limite du crime contre l'humanité.

Je fais ici allusion à une série de faits allégués par Monsieur Michel Chossudovsky, professeur d'économie à l'Université d'Ottawa, dans un article publié en page 5 du numéro de février 2006 de L'aut'journal, ainsi que sur le site <http://www.mondialisation.ca/index.php?contextl=viewArticle&code=CHO20060210&articleId=1943>.

Les allégués sont les suivants :

- « [...] le directeur de la CIA, Porter Goss, lors d'une mission à Ankara, ait demandé au Premier ministre turc Recep Erdogan un soutien politique et logistique en vue du bombardement de cibles nucléaires et militaires iraniennes. »
- « Ariel Sharon, [...] a donné à l'armée israélienne le feu vert pour commencer les attaques [nucléaires] fin mars. »
- « Le projet militaire [d'attaque nucléaire] soutenu par les États-Unis a été approuvé par l'OTAN »
- « La structure de commandement est centralisée et c'est Washington qui décidera in fine de leur déclenchement. »
- « Des sources militaires américaines ont confirmé que l'attaque de l'Iran impliquera un important déploiement de forces semblable au bombardement [...] de l'Irak en mars 2003. »
- « En novembre [2005], l'US Strategic Command a effectué un important exercice de « global strike plan » baptisé « Global Lightning ». Il s'agissait de la simulation d'une attaque contre un « ennemi fictif » à l'aide d'armes classiques et nucléaires.»
- « Contrairement à l'invasion de l'Irak, qui fut refusée par la France et l'Allemagne au plan diplomatique, Washington a obtenu un consensus [concernant une guerre nucléaire] au sein de l'OTAN de même qu'au Conseil de sécurité. »
- « Un protocole de l'OTAN et d'Israël a été signé. »
- « [...] les USA, Israël et la Turquie ont effectué des manœuvres communes au large de la Syrie. »
- « Le projet militaire repose sur la doctrine de la guerre nucléaire « préventive » de l'Administration Bush exposée dans la Nuclear Posture Review de 2002.»
- « Depuis la décision du Sénat américain en 2003, les armes nucléaires tactiques [...] de nouvelle génération dont la puissance explosive est égale à 6 fois celle de la bombe d'Hiroshima sont considérées comme « sans danger pour les populations civiles » parce qu'elles explosent sous terre. »
- « On prévoit de les utiliser [les armes nucléaires tactiques] dans la prochaine étape de la guerre américaine « contre le terrorisme » parallèlement aux armes classiques. »

- « [...] les manuels militaires prétendent que cette nouvelle génération d'armes nucléaires peut être utilisée « sans risques » sur les champs de bataille. Ce ne sont plus des armes de dernier recours. »
- Le sénateur Edward Kennedy a accusé le gouvernement Bush d'avoir développé « une génération d'armes nucléaires plus praticables ». »
- « Selon Mordechai Vanunu, le gouvernement israélien se prépare à utiliser l'arme nucléaire dans sa prochaine guerre contre le monde islamique. »
- « L'US Strategic Command a pour mandat de « superviser un plan d'attaque global » qui prévoit l'utilisation d'armes classiques et d'armes nucléaires. »
- « Des spécialistes du nucléaire et des sources gouvernementales ont précisé qu'une de ses principales missions serait de mettre en oeuvre la stratégie nucléaire de 2001 qui inclut une option consistant à attaquer des États voyous avec des armes de destruction massive. »
- « [...] la Joint Functional Component Command Space and Global Strike (JFCCSGS) [...] a pour mission de superviser le déclenchement d'une attaque nucléaire conformément à la Nuclear Posture Review (NPR) adoptée par le Congrès en 2002. »
- « La mission du JFCCSGS est de mettre en oeuvre le CONPLAN [...] CONPLAN 8022 est « le plan général des scénarios stratégiques préparés qui impliquent l'usage d'armes nucléaires ». »
- « A partir du 18 novembre [2005], [...] le JFCCSGS remplit les conditions nécessaires pour pouvoir se dire opérationnelle. »
- « Le plan d'attaque globale [le CONPLAN] est offensif, il est déclenché par la perception d'un danger imminent et exécuté sur ordre du Président. »
- « Depuis la fin de 2004, Israël stocke des armes classiques et nucléaires made in USA en prévision d'une attaque contre l'Iran. »
- « [...] des sous-marins Dolphin israéliens équipés de missiles Harpoon américains armés d'ogives nucléaires sont actuellement dirigés vers l'Iran. »

La véracité de ces informations impliquerait une inquiétante déduction. Pendant que l'OTAN, dont le Canada est membre, prépare le pire génocide depuis la Seconde guerre mondiale, la télévision publique canadienne passe toutes ces informations sous silence. Il s'agit pourtant d'une situation plus grave que les « chiens écrasés » qui font quotidiennement la une du prestigieux Téléjournal. Votre service des nouvelles parle bien de l'Iran presque chaque jour, mais c'est pour affirmer gratuitement que ce pays développe des « armes de destruction massive ». Suis-je le seul à ressentir une impression de déjà-vu.

En conclusion, je doute que Chossudovsky ait à son service une taupe infiltrée au Pentagone. S'il possède ces informations, il est difficile de croire que les analystes radio-canadiens de la politique internationale n'en aient jamais entendu parler. De plus, je me dois d'ajouter que le fait qu'il cite ses sources me porte à favoriser l'hypothèse voulant qu'il n'ait rien inventé.

Ces fonctionnaires dont la mission, essentielle pour la démocratie, est de nous informer, sont-ils des journalistes dignes de ce nom ou des criminels de guerre aux mains pleines de sang ?

M. Germain Caponi-Champagne

Longueuil (Québec)

Accusé de réception de M. Renaud Gilbert, Ombudsman des services français de Radio-Canada:

23-02-06 09:32

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel. J'en transmets copie au directeur général des programmes - Information de la télévision française, Monsieur Louis Lalande, afin qu'il puisse en prendre connaissance et vous répondre.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse obtenue, vous pouvez communiquer de nouveau avec le Bureau de l'ombudsman et demander une révision du dossier.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Renaud Gilbert

Ombudsman des services français

Société Radio-Canada

Deuxième lettre de M. Germain Caponi-Champagne à l'Ombudsman des services français de Radio-Canada:

Longueuil, Québec, le 6 mars 2006

M. Renaud Gilbert

Ombudsman des services français

Société Radio-Canada

Objet : Couverture incomplète et partielle de la crise politique opposant la République islamique d'Iran et la communauté internationale, par l'ensemble des émissions d'information présentées par les différentes chaînes de radio et de télévision de la Société Radio-Canada

Monsieur l'Ombudsman,

La présente vise à m'informer du cheminement de la plainte que je vous ai adressée le 22

février dernier. J'ai reçu le lendemain un accusé de réception m'indiquant que le directeur général de l'information de la SRC, Monsieur Louis Lalande, allait me répondre. Je m'attendais à avoir une réponse ou à constater des changements dans la couverture de la crise iranienne à l'intérieur d'un délai d'une semaine. Je suis au contraire contraint de faire les constatations suivantes :

D'abord, la SRC ne fait toujours mention d'aucune préparation d'une guerre nucléaire par l'OTAN, tout en s'abstenant de dénoncer le professeur Chossudovsky comme étant un menteur qui raconte n'importe quoi. Ensuite, la SRC continue d'affirmer, jour après jour, que l'Iran cherche à fabriquer des « armes de destruction massive », malgré le fait que ces informations viennent tous, directement ou indirectement, d'un gouvernement qui a menti sur cette question dans un passé récent. Finalement, le silence de Monsieur Lalande met ma patience à rude épreuve.

Je comprends que l'estimation de ce qui constitue un délai raisonnable pour répondre à ce genre de plainte est une question hautement subjective et que Monsieur Lalande est un homme fort occupé. J'aimerais cependant vous sensibiliser sur un aspect de la question que vous n'avez peut-être pas considéré. Si Chossudovsky dit la vérité, des millions d'être humains vont être massacrés sur l'autel des profits pétroliers et il annonce l'apocalypse pour la fin du mois de mars. L'opinion publique étant soumise aux règles de l'inertie, un minimum de plusieurs semaines est à mon humble avis nécessaire à l'exercice d'un véritable débat de société. Celui-ci ne pourra cependant pas commencer tant que la SRC maintiendra la population dans l'ignorance des faits les plus importants tout en donnant une importance démesurée à des faits douteux.

Je me dois d'ajouter que je trouve étonnant le virage médiatique de cette semaine sur l'occupation canadienne de l'Afghanistan. Les pertes militaires reçoivent tout-à-coup une couverture sans précédent et les animateurs répètent constamment comme s'il s'agissait d'un message publicitaire que « la population doit se préparer psychologiquement à se faire annoncer des pertes élevées dans les prochaines semaines ». Cette affirmation a par exemple été répétée à plus de dix reprises en moins d'une demi-heure, lors d'un récent débat à l'émission la part des choses. Est-ce une mise en application de la fameuse « technique de la goutte » ? Si l'OTAN déchaîne effectivement les feux de l'enfer à la fin du mois tel qu'annoncé par vous savez qui, il est fort probable que l'armée iranienne foncera sur l'Irak et sur l'Afghanistan. Nul n'ignore que l'armée canadienne est entraînée et équipée pour des opérations policières et qu'ils vont se faire tailler en pièces s'ils affrontent une véritable armée de guerre. Est-ce en toute connaissance de cause que les journalistes radio-canadiens préparent la population en vue d'une catastrophe qu'ils savent imminente ou sont-ils plutôt manipulés par le bureau des relations publiques de l'armée ?

À ce stade-ci, je ne vous demande pas de procéder immédiatement à une révision du dossier par défaut d'une réponse dans un délai raisonnable. J'apprécierais cependant d'être informé sur le cheminement de ma plainte et sur le délai à l'intérieur duquel je peux m'attendre à recevoir une réponse. Il me tarde de savoir quelle position la SRC va prendre et de présenter, s'il y a lieu, mes contre-arguments.

Vous remerciant de l'attention que vous portez à ce dossier.

R.S.V.P.

Germain Caponi-Champagne, Longueuil (Québec)

Réponse de M.. Guy Filion, Adjoint au directeur général des programmes, Information-Télévision française, Société Radio-Canada:

Montréal, mardi le 14 mars 2006

M. Germain Caponi-Champagne

Longueuil (Québec)

Monsieur,

L'ombudsman des Services français, M. Renaud Gilbert, nous a transmis deux lettres que vous lui avez fait parvenir au sujet de notre couverture du dossier nucléaire iranien. Le 22 février, votre longue lettre cite une série de faits allégués par M. Michel Chossudovsky, professeur d'économie à l'Université d'Ottawa, dans un article publié dans l'édition de février 2006 de L'aut'journal. En somme, M. Chossudovsky croit que l'OTAN prépare une véritable attaque nucléaire contre l'Iran à court terme, avec le soutien d'Israël. Vous nous reprochez de ne pas avoir fait la lumière à ce sujet.

Le 6 mars, vous êtes revenu à la charge. Citons une section de votre deuxième lettre :

« D'abord, la SRC ne fait toujours mention d'aucune préparation d'une guerre nucléaire par l'OTAN, tout en s'abstenant de dénoncer le professeur Chossudovsky comme étant un menteur qui raconte n'importe quoi. Ensuite, la SRC continue d'affirmer, jour après jour, que l'Iran cherche à fabriquer des « armes de destruction massive », Malgré le fait que ces informations viennent tous, directement ou indirectement, d'un gouvernement qui a menti sur cette question dans un passé récent

J'aimerais cependant vous sensibiliser sur un aspect de la question que vous n'avez peut-être pas considéré. Si Chossudovsky dit la vérité, des millions d'être humains vont être massacrés sur l'autel des profits pétroliers et il annonce l'apocalypse pour la fin du mois de mars. L'opinion publique étant soumise aux règles de l'inertie, un minimum de plusieurs semaines est à mon humble avis nécessaire à l'exercice d'un véritable débat de société. Celui-ci ne pourra cependant pas commencer tant que la SRC maintiendra la population dans l'ignorance des faits les plus importants tout en donnant une importance démesurée à des faits douteux.

Nous avons distribué vos propos auprès des membres du personnel journalistique qui travaillent dans le domaine international. Nous ignorons si l'OTAN et cie préparent activement l'apocalypse au Moyen-Orient.

Cependant, ce que nous n'ignorons pas, c'est l'importance que prend la saga iranienne. Le jeu de chat et de souris irano-occidental vient d'entrer dans une phase cruciale. Le nouveau président iranien Mahmoud Ahmadinejad a visiblement décidé d'améliorer les installations nucléaires de son pays, et probablement de doter l'Iran de l'arme nucléaire. Est-ce qu'il a obtenu la bénédiction de la direction religieuse ? A-t-il le soutien de la population iranienne ? En partie, c'est certain, car le fier peuple iranien ne comprend pas pourquoi ce pays ne pourrait pas se doter de cette énergie et de cette arme, alors que plusieurs autres pays possèdent le tout, et surtout Israël.

Nous avons souvent parlé de ce conflit dans nos informations télévisées récentes. Nous

avons suivi les déclarations américaines, les négociations européennes, les rebuffades iraniennes, les tentatives russes de trouver une solution acceptable. Mais rien n'y fait, et le Conseil de sécurité des Nations-Unies sera bientôt officiellement saisi du dossier.

Mais quelles sont les réelles options? La coalition occidental-israélienne tentera-t-elle de détruire les installations nucléaires iraniennes par voie aérienne, comme Israël l'a fait en Irak en 1981? Plusieurs journalistes en doute à cause de la complexité des constructions modernes ainsi que du personnel occidental qui y travaille. Alors, si l'Iran n'obtempère pas à un ultimatum international, assisterons-nous à une invasion en bonne et due forme? Est-ce que l'Iran ripostera en cessant ses exportations de pétrole? Quelle sera la position chinoise, et celle des Russes?

Citons un paragraphe d'un article du Globe and Mail du 12 janvier dernier, sous la signature de Timothy Garton Ash :

"Everyone seems to agree that the next major step is for Iran to be referred to the United Nations Security Council. Even the Bush administration, so contemptuous of the UN during the Iraq crisis, now regards that as Plan B. What then? The Security Council raps Tehran over the knuckles. Mr. Ahmadinejad says go to hell. The Security Council comes back with sanctions, which would be limited by the geopolitical and energy interests of China and Russia, and the economic interests of Germany, Italy and France. Iran continues with uranium enrichment, while those sanctions produce a growing siege mentality in Iran. The regime will tell its people they are being unjustly punished by the West, merely for developing nuclear energy for peaceful use, as Iran is entitled to do under the Nuclear Non-Proliferation Treaty. Compare and contrast the United States' treatment of nuclear India! Many will believe that propaganda, which, like all the best propaganda, contains a grain of truth. External pressure, in this form, could thus consolidate rather than weaken the regime."

En résumé, nous profitons de votre intervention afin de rappeler à tous que la crise iranienne actuelle est majeure. La situation géo-politique de l'Iran, son potentiel énergétique, son histoire récente, sa direction actuelle et ses relations internationales difficiles risquent de propulser le monde entier dans une situation que personne ne contrôlera. Préparons-nous une nouvelle coalition occidentale dans ce coin du monde? Le couple Bush-Cheney tolérera-t-il cette bravade encore bien longtemps? Les Américains ont-ils réellement la puissance nécessaire pour imposer leur loi dans ce pays voisin de l'Irak? Jusqu'à quand Mahmoud Ahmadinejad pourra-t-il soutenir cette partie de poker moderne? Cette région du monde peut-elle véritablement se permettre un conflit additionnel? Cet environnement partiellement détruit pourra-t-il soutenir une dégradation additionnelle sans que cela ne produise des dégâts irréversibles? L'Europe élargie saura-t-elle jouer un rôle de médiation efficace? Notre Service des informations télévisées doit suivre le tout avec diligence et régularité.

Nous vous remercions de votre intervention. Nous avons pris note des idées de M. Chossudovsky
:(<http://www.mondialisation.ca/index.php?contextl=viewArticle&code=CHO20060210&articleId=1943>).

Nous espérons que notre réponse saura vous satisfaire. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez en référer à nouveau à l'ombudsman, M. Renaud Gilbert, qui décidera de la marche à suivre. Vous pouvez le joindre à l'adresse : ombudsman@radio-Canada.ca

Recevez, Monsieur Caponi-Champagne, nos respects les plus sincères.

Guy Fillion

Adjoint au directeur général des programmes

Information-Télévision française

Société Radio-Canada

Troisième lettre de M. Camponi-Champagne à l'Ombudsman des services français de Radio-Canada:

Longueuil, Québec, le 16 mars 2006

M. Renault Gilbert
Ombudsman des services français

Société Radio-Canada

Objet : Couverture incomplète et partielle de la crise politique opposant la République islamique d'Iran et la communauté internationale, par l'ensemble des émissions d'information présentées par les différentes chaînes de radio et de télévision de la Société Radio-Canada

Monsieur l'Ombudsman,

La présente vise à vous signifier mon insatisfaction au sujet de la réponse de Monsieur Guy Fillion, l'adjoint du Directeur général de l'information de la SRC, à la plainte que je vous ai fait parvenir le 22 février dernier. Je vous demande donc de procéder à une révision du dossier.

D'entrée de jeu, je me permets de vous signaler qu'une erreur s'est glissée dans le résumé de ma plainte et des propos du Professeur Chossudovsky. M. Fillion écrit : « En somme, M. Chossudovsky croit que l'OTAN prépare une véritable attaque nucléaire contre l'Iran à court terme, avec le soutien d'Israël ». (souligné du sous-signé) Le texte de l'économiste de l'Université d'Ottawa me semble pourtant plus factuel qu'éditorial. Il y expose des faits qui s'ils sont avérés ne peuvent conduire le lecteur raisonnable qu'à la conclusion que l'OTAN prépare bel et bien une telle attaque depuis plusieurs mois. Les éléments incertains de ce raisonnement sont la véracité des prémisses ainsi que le processus logique conduisant à la conclusion. Premièrement, les faits sont-ils vrais ou ont-ils été inventés? Deuxièmement, imposent-ils la conclusion que j'expose?

La vérification de l'exactitude des faits relève, à mon humble avis, de la responsabilité des journalistes de la SRC. Ils sont en effet les seuls à disposer de toutes les ressources nécessaires pour effectuer convenablement cette vérification. La SRC peut-elle s'en laver les mains en déclarant simplement comme M. Fillion : « Nous ignorons si l'OTAN et cie préparent activement l'apocalypse au Moyen-Orient »? Je pense qu'elle a plutôt le devoir de

chercher activement et trouver des réponses aux questions suivantes. Existe-t-il vraiment un plan appelé CONPLAN 8022 prévoyant des attaques nucléaires préventives? Le congrès américain a-t-il vraiment adoptées des résolutions autorisant explicitement les militaires à utiliser les armes nucléaires au même titre que n'importe quelles autres armes dans le cadre des guerres préventives actuelles? L'OTAN a-t-il vraiment mis sur pied une structure de commandement appelé JFCCSGS dont la raison d'être serait la direction d'une attaque nucléaire contre l'Iran, prévue depuis plusieurs mois? Si oui, le pouvoir de déclencher préventivement cette opération a-t-il vraiment été délégué par les États membre de l'OTAN au Président des États-Unis?

Par ailleurs, il est vrai que le cheminement logique menant de ces faits à la conclusion voulant qu'une guerre nucléaire offensive soit en préparation et que la crise du programme nucléaire iranien ne soit qu'un écran de camouflage made in USA, peut-être remis en question. Si les faits sont véridiques, peut-être la solution serait-elle de les révéler à la population afin qu'il y ait débat.

Quant à l'obsession médiatique occidentale pour les « armes de destruction massive » des nations insoumises, dans sa réponse M. Filion me résume la crise iranienne, telle que couverte par la SRC. Son résumé me semble fidèle à ce qui se dit sur les ondes et est assez représentatif de ce que je reproche à la SRC. La société d'État se joint sans réserve à la campagne mondiale de démonisation anti-iranienne, se contentant passivement d'être la courroie de transmission des affirmations et invectives des différents acteurs. Le programme d'enrichissement de l'uranium est constamment présenté comme étant menaçant et illégitime en soit, voir illégal. On se garde bien d'informer la population du fait que la plupart des pays européens ont des programmes semblables. On la maintient également dans l'ignorance du fait qu'aucune infraction au Traité de non prolifération nucléaire ou à un autre traité ratifié par l'Iran, n'a été constatée. Avec respect pour l'avis contraire, je trouve la question suivante, posée par M. Filion, particulièrement évocatrice de l'aspect tendancieux de la couverture radio-canadienne : « Le couple Bush-Cheney tolérerait-il cette bravade encore bien longtemps? » En quoi le fait d'avoir un programme légal et semblable à ceux de dizaines de pays constitue-t-il une « bravade »? Pour l'auditeur ordinairement informé qui se fie sur l'exactitude et l'impartialité de sa télévision publique pour savoir ce que son gouvernement est en train de préparer ou d'approuver, une seule conclusion peut ressortir : les Iraniens sont méchants et tentent de fabriquer des bombes atomiques qu'ils ont l'intention de vendre à des terroristes sanguinaires, alors que la communauté internationale ne fait que réagir aux gestes belliqueux d'une bande de fanatiques. Une perception aussi manichéenne et inexacte ne peut qu'être le résultat d'une couverture inadéquate.

Dans un autre ordre d'idée, je souhaite revenir brièvement sur la couverture de la mission afghane. Celle-ci a été spectaculairement décuplée au cours des dernières semaines, au prétexte que la prise de direction des opérations par un général canadien rendait la mission plus dangereuse pour nos soldats. Pourtant, je doute que les résistants accorde une quelconque importance à ce genre de détail. Après tout, de leur point de vue un soldat occupant c'est un soldat occupant. Il doit sûrement y avoir une autre raison à cette couverture soudainement élargie. Quelle est-elle? Pourquoi répètent-ils sans arrêt que « la population doit se préparer psychologiquement à se faire annoncer des pertes élevées dans

les prochaines semaines »? Est-ce parce que les bombardements nucléaires risquent de provoquer une riposte iranienne en Afghanistan que l'Armée canadienne ne sera pas en mesure de repousser sans subir des pertes catastrophiquement élevées? Les relationnistes militaires manipulent-ils la SRC? De plus, bien que vos journalistes questionnent l'efficacité de la reconstruction, ils s'abstiennent de mettre en doute les motifs humanitaires officiels de cette mission. On ne parle presque jamais du fameux pipeline et lorsqu'on le fait, on présente toujours cet aspect comme étant secondaire. Plusieurs observateurs pensent pourtant qu'il s'agit là de la véritable raison de l'invasion et de l'occupation. Pourquoi ce point de vue est-il boycotté? N'oublions pas qu'il est normal qu'un État occupant fasse croire à sa propre population qu'il s'agit en réalité d'une mission de reconstruction. À ce sujet, les embarrassantes similitudes entre la propagande de l'empire soviétique sur ses opérations afghanes dans les années quatre-vingt et celle que subit aujourd'hui l'Occident sont frappantes. La pathétique similitude des résultats sur le terrain l'est également. La SRC a aussi la mauvaise habitude de traiter constamment les questions irakiennes, iranienne et afghane comme étant des dossiers différents dont les motifs et les origines ne sont pas les mêmes, alors que plusieurs pensent au contraire que ces trois guerres n'en font qu'une et répondent en réalité au même objectif impérial, la seule différence étant la justification choisie. Existe-t-il des directives secrètes interdisant aux journalistes de soumettre ce point de vue à la population?

En conclusion, dans l'hypothèse la plus pessimiste, l'attaque nucléaire et les radiations qu'elle causerait pourraient provoquer la mort de plusieurs millions de personnes ; le bilan du « onze septembre » multiplié par mille. C'est le genre de crime abominable qui appelle généralement à l'utilisation de termes comme « génocide » et « holocauste », au sens littéraire et non à titre d'hyperbole. Les nazis pourraient même y perdre leur «record du Monde ». Quel genre de fardeau serait alors appelé à porter ceux qui pouvaient faire quelque chose?

Ainsi, notre armée est une armée de « paix ». L'occupation c'est la reconstruction. Les « droits de l'Homme » s'imposent par la torture. Ceux qui s'apprêtent à subir une averse de bombes nucléaires sont de dangereux agresseurs, ceux qui appuient sur la gâchette étant des victimes. J'espère que la SRC ne relève pas du « Ministère de la vérité ».

Conséquemment, veuillez s'il vous plait :

- BLÂMER le service de l'information de la SRC pour sa couverture incomplète et partielle de la crise politique opposant la République islamique d'Iran et la communauté internationale.
- PRENDRE toutes les mesures à votre disposition susceptibles d'inciter le service de l'information de la SRC à mieux informer les citoyens canadien au sujet de la préparation par l'OTAN d'une guerre nucléaire.
- PRENDRE toutes les mesures à votre disposition susceptibles d'inciter le service de l'information de la SRC à traiter avec plus de circonspection et de mise en contexte les affirmations gratuites, émanant directement ou indirectement du gouvernement des États-Unis d'Amérique, concernant de soit-disant « programmes de développement d'armes de destruction massive » par des États détenteurs d'importantes réserves d'hydrocarbures.
- TRAITER exhaustivement de cette question dans votre prochain rapport annuel.

Je vous demande également, vu l'échéancier auquel nous faisons face et considérant l'extrême gravité des conséquences hypothétiquement possibles de cette crise, de traiter cette affaire comme une question urgente et prioritaire.

Vous remerciant de l'attention que vous portez à ce dossier.

Germain Caponi-Champagne, Longueuil (Québec)

Accusé de réception et Révision de l'Ombudsman au sujet de « La couverture de la crise politique opposant l'Iran et certains pays de la communauté internationale :

17-03-06 13:08

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel. Je constate que vous n'êtes pas satisfait de la réponse de la direction. En conséquence, je vais entreprendre la révision du dossier et vous en transmettre le résultat dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Renaud Gilbert

Ombudsman des services français

Société Radio-Canada

Montréal, le 22 mars 2006

M. Germain Caponi-Champagne

Longueuil (Québec)

Objet : Révision de l'ombudsman au sujet de « La couverture de la crise politique opposant l'Iran et certains pays de la communauté internationale »
Information Radio et Télévision

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le résultat de ma révision à propos de votre plainte sur « la couverture de la crise politique opposant l'Iran et certains pays de la communauté internationale » à propos du nucléaire.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Renaud Gilbert

Ombudsman des services français

Société Radio-Canada

RG/mm

RÉVISION DE L'OMBUDSMAN

« La couverture de la crise politique opposant l'Iran et certains pays

de la communauté internationale » - Information radio et télévision

Le 22 février 2006, M. Germain Caponi-Champagne a porté plainte à propos de « la couverture incomplète et partielle de la crise politique opposant la République islamique d'Iran et la communauté internationale, par l'ensemble des émissions d'information présentées par les différentes chaînes de radio et de télévision de Radio-Canada. » Sur la base de la lecture d'un article du professeur M. Chossudovsky, publié dans le numéro de février 2006 de L'aut'journal (p. 5), il se demande si la Société Radio-Canada est :

« actuellement engagée dans une entreprise de camouflage et de propagande visant à rendre acceptable pour l'opinion publique un holocauste nucléaire imminent, préparé depuis plusieurs mois par l'OTAN? »

Il se demande pourquoi « la télévision publique canadienne passe toutes ces informations sous silence. »

Compte tenu que le plaignant n'avait pas reçu de réponse, il est revenu à la charge le 6 mars suivant. L'ombudsman l'a alors informé que la norme de service pour la réponse à un plaignant est de 20 jours ouvrables.

Dans sa réponse du 14 mars, la direction de l'information lui a indiqué qu'elle avait porté ses messages à la connaissance des membres du personnel journalistique qui travaillent dans le domaine international. Elle a reconnu ignorer si « l'OTAN et cie préparent activement l'apocalypse au Moyen-Orient » mais souligné que « ce que nous n'ignorons pas, c'est l'importance que prend la saga iranienne. »

Cette réponse n'a pas satisfait le plaignant qui a demandé l'intervention de l'ombudsman.

LA RÉVISION DE L'OMBUDSMAN

Le mandat de l'ombudsman, c'est de vérifier si un comportement journalistique ou une information mis en cause respecte la politique journalistique de la Société Radio-Canada, appelée Normes et pratiques journalistiques (NPJ, accessible à l'adresse internet suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman). Cette politique s'appuie sur trois grands principes : l'exactitude, l'intégrité et l'équité. Elle souligne aussi l'importance de la diversité des opinions :

Afin de présenter une information équilibrée et équitable, un organisme d'information devrait s'assurer que le plus vaste éventail possible de points de vue est diffusé. La plupart des opinions contiennent une parcelle de vérité qui contribue à faire ressortir toute la vérité. Mais il faut aussi tenir compte de l'importance réelle ou virtuelle d'une opinion et du poids de ses défenseurs.

(NPJ, II, 4.2)

..

L'ombudsman a lu attentivement la longue réplique du plaignant et sa demande de révision.

Le principal reproche du plaignant, c'est que cette crise aurait dû faire l'objet d'un plus grand nombre de reportages et débats aux différentes antennes de Radio-Canada.

RÉVISION DE L'OMBUDSMAN

/2

« La couverture de la crise politique opposant l'Iran et...

Information radio et télévision

L'ombudsman a effectué un relevé de la fréquence et de la diversité de la couverture de cette crise aux antennes radio et télévision depuis le 1er janvier 2006 jusqu'à ce jour :

- Dans les radiojournaux (7, 8,12 &17 h) : 31 nouvelles
- Dans les émissions d'actualité radio : 11 sujets
- Dans les téléjournaux (12,18 &22 h) : 20 nouvelles

Avec la participation de 11 « acteurs » politiques :

George Walker Bush; Mahmoud Ahmadinedjad; Condoleezza Rice ; John McCain; Tony Blair; Jack Straw; Jacques Chirac; Philippe Douste-Blazy; Angela Merkel; Kofi Annan et Mohamed El Baradei.

Et une vingtaine d'analystes dont les suivants :

Nader Barzin; Houchang Hassan-Yari; Benjamin Rouben; Charles-Philippe David; Gérard Latulippe; Javad Vaedi; Greg Shulte; François Géré; Guy Marleau; Michel Formann; Georges Leguelte; Ralph Pinto et Gary Milhollin...

Le sujet a été principalement traité dans les bulletins de nouvelles, mais aussi dans des émissions d'actualités et d'affaires publiques, dont Sans Frontières, Dimanche Magazine, Les Années lumière, Ouvert le samedi, Indicatif présent.

Les points de vue des différentes parties en cause ont été présentés, de même que des points de vue différents sur la situation. Jusqu'à ce jour, Radio-Canada n'a pas ignoré dans ses émissions de nouvelles et d'actualités la crise qui oppose l'Iran et certains membres de la communauté internationale à propos du nucléaire.

Par ailleurs, la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît un certain nombre de libertés fondamentales (article 2), dont :

La liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres moyens de communication. (NPJ, I, 1.)

La liberté de presse, c'est plus que la liberté pour chacun de pouvoir imprimer son journal. Pour la presse écrite et électronique, c'est d'abord et avant tout la liberté de choisir de traiter ou de ne pas traiter un sujet, ce qu'on appelle la liberté de la Rédaction. Mais aussi la liberté de choisir l'angle de traitement, le jour de diffusion, et ainsi de suite. C'est la liberté la plus fondamentale de toutes. Il n'y a donc aucune obligation à diffuser une nouvelle plutôt qu'une autre, à diffuser une information sur un sujet plutôt qu'un autre.

À la Rédaction de choisir parmi une multitude de possibilités.

Les critères qui président à la sélection des sujets retenus ne sont pas universels : ils dépendent d'une foule de facteurs et ils sont discutables. Mais en dernier ressort, c'est la Rédaction qui détermine ses propres critères et les applique.

RÉVISION DE L'OMBUDSMAN

/3

« La couverture de la crise politique opposant l'Iran et...

Information radio et télévision

En vertu de la Loi sur la radiodiffusion, Radio-Canada jouit de la liberté de presse.

Cette autonomie dont elle jouit ne va pas cependant sans responsabilité.

Compte tenu de l'évolution de la situation, la direction de l'information voudra peut-être en traiter plus en profondeur dans ses émissions d'actualités et d'affaires publiques, et éventuellement inviter monsieur Chossudovsky.

En conclusion, l'ombudsman rejette donc la plainte.

Renaud Gilbert

Ombudsman des services français

Société Radio-Canada

Dernière lettre de M. Camponi-Champagne adressée à l'Ombudsman des services français de Radio-Canada:

Le 22 mars 2006

Longueuil, Québec, le 15 avril 2006

M. Renaud Gilbert

Ombudsman des services français

Société Radio-Canada

Objet : Couverture incomplète et partielle de la crise politique opposant la République islamique d'Iran et la communauté internationale, par l'ensemble des émissions d'information présentées par les différentes chaînes de radio et de télévision de la Société Radio-Canada

Monsieur l'Ombudsman,

Je vous transmets par la présente mes commentaires finaux au sujet de la plainte que je vous ai adressée le 22 février dernier et dont vous avez procédé à la révision le 22 mars, afin que puissiez en tenir compte dans votre rapport annuel.

D'abord, je suis extrêmement déçu de n'avoir pas été aussi clair que j'ai cru l'être dans mes communications avec vous. Je suis surpris que vous ayez pu comprendre que je reprochais à la SRC la fréquence avec laquelle elle a traité le sujet. J'ai pourtant bien indiqué que « votre service des nouvelles parle bien de l'Iran presque chaque jour, mais c'est pour affirmer gratuitement que ce pays développe des « armes de destruction massive » ». Bien que vous ayez fait un inventaire exhaustif des reportages sur le sujet, vous ne faites malheureusement pas mention du fait qu'aucun de ces reportages n'aite révélé l'existence de documents du Pentagone annonçant des préparatifs en vue de bombardements nucléaires massifs. De plus, les accusations émanant du gouvernement américain et des institutions qu'il influence ont été répétées, répétées et répétées à des centaines de reprises, sans jamais informer les auditeurs du fait que la plupart des pays européens ont des programmes nucléaires civils semblables à celui de l'Iran et que cela est conforme au Traité de non prolifération nucléaire. De plus, vous mentionnez le président de l'Iran parmi les intervenants ayant eu la chance d'exprimer leur point de vue à l'antenne de la SRC, alors qu'on s'est en fait contenté de faire jouer en boucle son commentaire le plus stupide, pour mieux démoniser tout un peuple. Pris isolément, les faits ayant survécus au triage radio-canadien constituent donc une information incomplète, donc inexacte trompeuse et mensongère.

Ensuite, avec égards pour votre décision, je ne partage pas l'interprétation que vous faites de la législation pertinente en l'espèce et je ne crois pas qu'elle soit conforme à la jurisprudence. À mon humble avis, vous faites une interprétation trop large de l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés dont vous exagérez la portée, ainsi qu'une interprétation trop restrictive de votre règlement. En effet, la Cour suprême a toujours apprécié les différents droits reconnus par la Charte les uns par rapport aux autres, prenant soin qu'aucun droit ne serve en en nier un autre, cherchant plutôt un juste équilibre. La « liberté de presse » comprend plusieurs composantes, dont le droit des médias de ne pas être entravé dans leur travail, mais aussi celui du public à recevoir l'information. Il est donc obligatoire de faire une interprétation qui permet à ces deux droits de cohabiter. Je considère que la SRC s'est elle-même créée une obligation juridique dont vous n'avez pas constatée l'existence, en adoptant l'extrait suivant de son règlement intitulé Normes et pratiques journalistiques :

« Les médias électroniques en particulier ont l'obligation de présenter une information équitable, exacte, complète et équilibrée. Ce devoir incombe sans conteste à un diffuseur public comme Radio-Canada, qui doit rendre des comptes au Parlement et à la population du Canada par l'intermédiaire de son Conseil d'administration. » (souligné du sous-signé)

Je tiens ici à rappeler les faits suivants. Premièrement, dans sa lettre du 14 mars, monsieur Fillion m'a confirmé que l'ensemble de ses journalistes a pris connaissance des allégations du professeur Chossudovsky et qu'aucun n'a pu les confirmer ou les infirmer. Deuxièmement, dans son intervention du 17 mars, l'économiste de l'Université d'Ottawa a confirmé sa source comme étant une série de documents émanant du Pentagone. Aussi, le silence radio-canadien sur ce point précis m'oblige-t-il à conclure que la SRC refuse de vérifier si les documents existent ou n'existent pas. J'estime donc que vous avez commis une erreur de droit déterminante en affirmant qu'en vertu de la Charte, la SRC aurait le droit de décider de ne pas vérifier et éventuellement diffuser une telle information.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir, s'il vous plait, vous prononcer sur chacun des éléments que je vous ai soumis par la présente, lorsque vous aborderez cette question dans votre rapport annuel.

Espérant avoir fait œuvre utile.

Germain Caponi-Champagne
Longueuil (Québec)

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Germain Caponi-Champagne](#), Mondialisation.ca, 2006

Articles Par : [Germain Caponi-Champagne](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca